

MOE VISA DET et AOR - Réparation du pont de Touzac - Remise en peinture de l'ouvrage

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024-0013
Date limite de remise des plis	24 / 05 / 2024 à 16 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DU LOT

DIM/Ouvrages d'art

Représentant : Monsieur Serge RIGAL Président du Département

Adresse : Regourd

BP 291

Avenue de l'Europe

46005 CAHORS cedex 9

Téléphone : 05 65 53 40 00

Courriel : cellule-marche@lot.fr

Site internet : <https://www.lot.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

MOE VISA DET et AOR - Réparation du pont de Touzac - Remise en peinture de l'ouvrage

Code CPV	Libellé CPV
71300000-1	Services d'ingénierie

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	MOE VISA DET et AOR - Réparation du pont de Touzac - Remise en peinture de l'ouvrage
 Acheteur	DEPARTEMENT DU LOT
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	Lot unique - 3 phases
 Lieu d'exécution	Pont suspendu de Touzac - 46700 TOUZAC
 Délai	Variable selon les prestations du contrat
 Pénalités de retard	100 € par jour de retard,
 Variation des prix	Révisibles (formule), formule $0,150 + 0,850 \times (INGm / INGo)$
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots.

Elle est décomposée comme suit :

Objet
Phase n°1 - Examen de conformité-visa (VISA)
Phase n°2 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
Phase n°3 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://lot.fr> rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Lettre de candidature (DC1),
- Déclaration du candidat (DC2),
- Déclaration sur l'honneur,
- Acte d'engagement,
- CCAP,
- CCTP,
- BPUF,
- DQE.
- Les pièces constitutives du marché travaux - Lot 2 :
 - CCAP,
 - CCTP,
 - Avant-métré,
 - La synthèse sur l'historique de l'ouvrage,
 - La synthèse de l'étude au vent – confinement,
 - La synthèse du calcul de l'ouvrage,
 - La synthèse des diagnostics de peinture
 - Plan – Description du projet,
 - Plan de principe des échafaudages,
 - Plan de situation.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://lot.fr> rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

Le pouvoir adjudicateur impose plusieurs niveaux de capacité liés et proportionnés à l'objet du marché.

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration sur l'honneur	<i>Déclaration sur l'honneur</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)</i>
Capacité économique et financière	
Assurance risques professionnels	<i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels</i>
Chiffre d'affaires	• <i>Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (DC2),</i> • <i>Chiffre d'affaire global,</i> • <i>Chiffre d'affaire concernant les travaux similaires à ceux faisant l'objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices,</i> • <i>L'acheteur exige que le montant initial minimum (rapporté sur une année) de l'entreprise soumissionnaire ne représente pas plus de 30% du chiffre d'affaire global annuel du candidat.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens techniques	- <i>Personnel formé ACQPA, FROSIO pour la surveillance de la qualité de la remise en peinture d'ouvrage d'art.</i> <i>Le candidat sera évalué sur la fourniture des certifications ACQPA/FROSIO des intervenants pressentis pour le contrôle qualité.</i> - <i>Capacité de vérification des charges aux vents prévue au marché de travaux sur les structures provisoires ainsi que sur l'ouvrage.</i>
Qualifications professionnelles	- <i>Certificats d'identité professionnelle,</i> - <i>Références de travaux attestant de la compétence du candidat de moins de 5 ans</i> <i>En outre, il est demandé pour chaque candidat, la justification de la réalisation de missions VISA et DET dans le cadre d'un marché de travaux de réhabilitation d'ouvrage d'art comportant une remise en peinture d'ouvrage d'art métallique avec présence de polluants (amiante ou plomb) impliquant un confinement dynamique des échafaudages via la présentation d'au moins une référence de moins de 5 ans.</i>

L'impossibilité pour le candidat de justifier l'une des capacités décrites précédemment entraînera l'irrecevabilité de sa candidature.

Les entreprises nouvellement créées ou en cours de création pourront apporter la preuve de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables. Les actes effectués par les créateurs d'une société en cours de création seront pris en application de l'article L210-6 du code de commerce.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement et ses éventuelles annexes; à compléter intégralement sans modification</i>
BPUF	<i>Bordereau de Prix Unitaires et Forfaitaires; à compléter intégralement sans modification</i>
DQE	<i>Détail Quantitatif Estimatif à compléter intégralement sans modification</i>
Note méthodologique	• <i>Les dispositions adaptées pour répondre au besoin de durabilité, fiabilité et qualité des travaux de remise en peinture de l'ouvrage,</i> - <i>Organisation et moyens de l'entreprise (humains, matériel, informatique...),</i> - <i>Organisation des missions (fréquence et type d'interventions, application des textes réglementaires et des prescriptions du marché, gestion du suivi de la qualité etc.),</i> - <i>Contrôle de la préparation de surface (propreté de la surface, rugosité),</i> - <i>Contrôle des conditions climatiques (température ambiante, humidité relative, température de surface, point de rosée, etc.),</i> - <i>Contrôle des différentes couches de peinture appliquées (aspect du film, respect des délais de séchage, épaisseur des couches),</i> - <i>Enregistrement et consignation des données relatives à la qualité.</i> • <i>La désignation et qualification de l'équipe mise en place pour le suivi du chantier (qualifications et expériences et mobilisation des membres de l'équipe),</i> • <i>La désignation et qualification de l'équipe ainsi que des moyens internes ou externes pressentis pour la vérification des différentes études et divers documents concernant les structures provisoires</i> <i>La note méthodologique n'excédera pas 40 pages.</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://lot.fr> rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Lot - Service AJA
Hôtel du Département
Avenue de l'Europe
Regourd
BP 291
46005 Cahors cedex 9
Contact : Département du Lot (copie de sauvegarde) Acheteur
Téléphone : 05 65 53 40 00
Courriel : cellule-marche@lot.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ Remise des documents de l'attributaire :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L241.1 du Code des assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Absence d'interdiction de soumissionner	Absence d'interdiction de soumissionner
2. Aptitude à exercer l'activité professionnelle	Aptitude à exercer l'activité professionnelle
3. Capacités économiques et financières	Les candidats, qui ne présentent pas les capacités économiques et financières suffisantes telles que le pouvoir adjudicateur l'exige à l'article 3 seront éliminés pour insuffisance de capacité.
4. Capacités techniques et professionnelles	Les candidats, qui ne présentent pas les capacités techniques et professionnelles suffisantes telles que le pouvoir adjudicateur l'exige à l'article 3 seront éliminés pour insuffisance de capacité.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	Le critère Prix des prestations est noté sur 50 points suivant la formule suivante : (Offre la moins disante / Offre du candidat à noter) x 50 points
2. Valeur technique (50 %)	La note de la valeur technique sera appréciée au vu du contenu de la note méthodologique. Toute note qui ne contiendrait pas suffisamment d'éléments pour la compréhension du dossier sera pénalisée au niveau de la notation. L'absence d'un des documents demandés rendra l'offre irrégulière et celle-ci ne sera pas analysée. Le critère Valeur technique de l'offre est noté sur 50 points dont la répartition est donnée ci-dessous :
- Sous-critère n°1 (30 pts)	• Les dispositions adaptées pour répondre au besoin de durabilité, fiabilité et qualité des travaux de remise en peinture de l'ouvrage
- Sous-critère n°2 (10 pts)	• La désignation et qualification de l'équipe mise en place pour le suivi de chantier
- Sous-critère n°3 (10 pts)	• La désignation et qualification de l'équipe ainsi des moyens internes ou externes pressentis pour la vérification des différentes études et divers documents concernant les structures provisoires

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, téléphone, courriel, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://lot.fr> rubrique "[accès rapide](#)" puis "[marchés publics](#)". La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : cellule-marche@lot.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Téléphone : 05 62 73 57 57
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Site internet : <https://www.toulouse.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)